



No de résolution
ou annotation
**12 JANVIER
2018**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le vendredi 12 janvier 2018, à 17h00 à l'Hôtel de Ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par le maire suppléant, Monsieur Philippe Daoust en l'absence de la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Robert Chrétien
Mme Marilou Carrier
Mme Louise Boutin
M. Roland Czech

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

Mme Nicole Poirier est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2018-01-028

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Roland Czech
Appuyé par Louise Boutin
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2018-01-029

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Marilou Carrier
Appuyé par Robert Chrétien
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
Vendredi 12 janvier 2018 À L'HÔTEL DE VILLE À 17h00

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ®.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

2. Acceptation de l'ordre du jour ®.
3. Programmation TECQ 2014-2018 ®
4. Demande d'augmentation de la marge de crédit pour les opérations courantes de la municipalité ®
5. Levée de la séance ®

2018-01-030

PROGRAMMATION TECQ 2014-2018 AMENDÉE

ATTENDU QUE :

- La municipalité désire amender sa résolution 2017-10-012 du 2 octobre 2017 afin de soumettre une nouvelle programmation ;
- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Louise Boutin

Appuyé par Robert Chrétien

Et unanimement résolu par les membres présents ce qui suit :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. ;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2018-01-031

DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT POUR LES OPÉRATIONS COURANTES DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que les dépenses annuelles du fonds d'administration s'élèvent à plus de 3 000 000\$;

Considérant que les dépenses mensuelles moyennes du fonds d'administration s'élèvent à 180 000 \$ et que la Municipalité finance temporairement à même le fonds d'administration plusieurs projets d'immobilisation ;

Considérant que la marge de crédit consentie par la Caisse Desjardins du Haut Saint-Laurent n'est que de 100 000 \$;

Considérant que cette marge de crédit est nettement insuffisante pour garantir le paiement des opérations courantes de la Municipalité ;

Considérant que les disponibilités financières sont actuellement insuffisantes pour permettre les opérations courantes ;

Considérant qu'il convient d'augmenter la marge de crédit à 800 000 \$;

Considérant que les intérêts ne seront calculés que sur la somme réellement requise pour couvrir les dépenses autorisées par le conseil ;

En conséquence,

Il est proposé par Roland Czech
et appuyé par Marilou Carrier

Qu'il soit autorisé de faire la demande d'augmentation de la marge de crédit de 100 000 \$ à 800 000 \$ à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent pour toutes les raisons énumérées précédemment. De plus, que la mairesse Louise Lebrun ainsi que la directrice générale Chantal Grouard soient autorisées à signer tous les documents nécessaires à cette demande auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-01-032

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Robert Chrétien

Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 17h05.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

Philippe Daoust
Maire suppléant

Chantal Girouard
Directrice générale et
secrétaire-trésorière